

ECHAPPEMENT CATALYSEURS MESURE DU TAUX DE FUITE SOUS PRESSION

Page 1/2

SANS RESTRICTION D'UTILISATION

1.OBJET

La présente norme fixe les conditions de la mesure du taux des fuites sous pression d'un catalyseur (voir Nota).

Nota : Ce terme définit l'ensemble de la pièce livrée.

2.PRINCIPE

L'essai consiste à mesurer le débit des fuites d'air qui s'échappent d'un catalyseur lorsque le volume compris entre l'entrée et la sortie du conduit est soumis à une pression fixée.

Cet essai est réalisé à $23\text{ °C} \pm 5\text{ °C}$.

3.APPAREILLAGE

- 3.1 Un bâti pour monter la pièce testée.
- 3.2 Un mano-détendeur capable de fournir une pression stable de $1\text{ bar} \pm 0,1\text{ bar}$.
- 3.3 Un débitmètre sensible ($\Delta \leq 0,1\text{ l/minute}$).
- 3.4 Des tampons étanches s'adaptant parfaitement aux entrées et sorties des ensembles à tester.
- 3.5 Des vannes, canalisations pneumatiques, brides, etc. nécessaires à la mise en oeuvre de cet essai.

4.MODE OPERATOIRE

- 4.1 Placer les tampons étanches ainsi que les vannes, tubulures, brides nécessaires sur la pièce à tester (en entrée et en sortie).
- 4.2 Etablir la pression ($1\text{ bar} \pm 0,1\text{ bar}$).
- 4.3 Attendre la stabilisation complète du débit de fuite, relever la valeur du débit permettant le maintien de la pression fixée. Dans le cas d'écarts importants entre 2 pièces d'un même lot, faire la mesure sur plusieurs pièces et établir la moyenne des pièces.

5.EXPRESSION DES RESULTATS

Le débit est exprimé en l/minute et la pression doit être spécifiée si elle diffère de $1\text{ bar} \pm 0,1\text{ bar}$.

6.PROCES-VERBAL D'ESSAI

Outre les résultats des essais, le procès-verbal doit mentionner :

- la référence de la présente norme,
- la référence PSA de la pièce testée. Les noms du ou des fournisseurs de la pièce,
- le type de véhicule, de moteur, de ligne d'échappement concernés,
- les références des pièces de liaison et de fixation utilisées lors de l'essai,
- les détails opératoires non prévus par la méthode et les incidents susceptibles d'avoir agi sur les résultats.

7.HISTORIQUE ET DOCUMENT CITES

7.1.HISTORIQUE

7.1.1.CREATION

- OR: 01/02/1994 - CREATION DE LA NORME.

7.1.2.OBJET DE LA MODIFICATION

- A: 09/10/1996 - REPRISE SOUS IDEM.
-

7.2.DOCUMENTS CITES

7.2.1.DOCUMENTS PSA

7.2.1.1.Normes

7.2.1.2.Autres

7.2.2.DOCUMENTS EXTERIEURS

7.3.EQUIVALENT A :

7.4.CONFORME A :

7.5.MOTS CLEFS